1944.07.12 : Moulin de Charix : Meurtre d'Aimé Mange.

J.I.

14e Légion.

Compagnie de l'Ain

Section de Nantua.

Brigade de Nantua.

N° 497
du I9/I2/I944.

PROCES VERBAL.
de renseignements sur le meurtre par les troupes allemandes de MANGE(Aimé), demeurant à Poncin (Ain)

1e Expédition.

ARCHIVES DE L'AIN
PROPRIETE PUBLIQUE

Vu et transmis par le commandant de brigade à M. le Procureur de la République à Nantua.

Le 19 décembre 1944

GENDARMERIE NATIONALE.
-:-:-:-:-:-:-:-:-

Cejourd'hui dix neuf décembre mil neuf cent quarantr quatre à onze heures quarante cinq,

Nous soussignés: JOSSERAND(Marius)
et :CLAUSS(Gilbert),
gendarmes à la résidence de Nantua, département de l'Ain, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, en service dans la commune de Lalleyriat(Ain) procédant à une enquête sur le meutre par les troupes allemandes du nommé MANGE(Aimé-Jean) menuisier à Poncin(Ain), avons recueilli les renseignements suivant:

I°-Monsieur JACQUEROUD, (Marcel) 28 ans secrétaire de mairie à Lalleyriat (Ain) déclare:
"Le nommé MANGE, Aimé-Jean, de Poncin a été trouvé sur le territoire de la commune au hameau le "Moulin de Charix" le I8 juillet I944.
Cet homme portait dans la région du coeur plusieurs orifices laissant présumer qu'il a reçu à bout portant une rafale de mitraillette; ce qui laisse supposer qu'il a été fusillé par les allemands.
Cet homme se trouvait aux F.F.I avec la résistance de Poncin. Il a été blessé à la cuisse au barrage de Poncin, ensuite évacué sur l'hôpital de Nantua et il a du se sauver à l'approche des allemands. Il a été pris au dessus du Moulin de Charix avec un fils VOILLAT demeurant à ce hameau Ce dernier n'a pas été inquiété mais Mange a été conduit à la Kommandantur de ST. Germain. Je ne saurais préciser ce qui s'est passé par la suite."
Lecture faite persiste et signe.

2°-a I2 heures trente, M. VOILLAT(Louis) I9 ans, scieur au Moulin de Charix(commune de Lalleyriat) Ain, déclare:
"J'ai bien connu le nommé MANGE de Poncin. Le I2 juillet I944, cet homme s'est présenté à mon domicile et après lui avoir donné du linge en échange de celui qu'il portait étant déchiré, nous nous sommes sauvés dans les rochers au dessus du hameau. Il était blessé à la cuisse.
Le treize juillet I944 vers neuf heures, il a été pris par les allemands dans les dit rochres. De là ils l'ont conduit à leur P.C. qui était installé dans la salle à manger au domicile de mes parents. Environ un quart d'heure plus tard il a été emmené au lieu dit "Courtille" distant de trois cent mètres environ du hameau par deux soldats. Il a été fusillé à cet endroit où il est resté jusqu'au I8 juillet I944. On l'apercevait de la